

Malheureusement, monsieur le Président—sans doute prononcerai-je un jour un discours là-dessus à la Chambre ou ailleurs—le premier ministre a dans maints domaines de la politique une attitude des plus paradoxales. S'il pensait vraiment ce qu'il disait à Bruxelles la semaine dernière au sujet de la nécessité d'informer, d'instruire les gens et de dialoguer avec eux, pourquoi est-il absent alors que la Chambre est en train de discuter de défense et qu'il reste de si vastes domaines de la politique à définir. Depuis 1968-1969, le gouvernement publie tous les ans un Livre blanc sur la défense. Le ministre sait bien que ces documents deviennent périmés avant même que l'encre n'ait fini de sécher. Les Livres blancs de 1971, 1972, 1973 et 1974 préconisaient une formule physique toute nouvelle pour la défense. Il ne s'écoule pas une seule année sans que tout le projet ne soit vérifié et remanié en raison d'un facteur inflationniste. Voici que nos forces au Canada et outre-mer sont maintenant paralysées par la nouvelle formule dynamique qui a été mise au point!

Je ne prétends pas qu'il n'y a pas eu de déclarations sémantiques sur la défense. De toute évidence, le premier ministre avait établi la priorité suivante en 1968-1969: premièrement, la souveraineté, deuxièmement l'OTAN, troisièmement le NORAD et quatrièmement le maintien de la paix. Ce sont là les priorités énoncées dans le Livre blanc. Depuis 1968, cinq ministres de la Défense ont eu des observations à faire sur la question dans des débats. Il n'y a eu qu'un premier ministre depuis 1968 cependant. En 1968-1969, il avait parlé à la Chambre du rôle différent de l'OTAN, en expliquant ce changement et en réduisant de la moitié nos engagements envers l'OTAN à l'époque.

● (1650)

Le ministre ou ses fonctionnaires pourront peut-être me signaler une déclaration sur la défense, de la part d'un ministre à la Chambre, qui signifie vraiment quelque chose. Il n'y en a pas eu selon moi, parce que le premier ministre n'a pas jugé bon de s'engager dans un dialogue sur la défense et le rôle du ministre n'en a été que plus difficile. Je ne cherche pas à excuser le ministre. Nous faisons face à des difficultés d'ordre économique, d'accord; nous vivons à une époque de fausse paix, d'accord; le premier ministre fait souvent des déclarations contradictoires, d'accord; néanmoins, les Canadiens ont le droit de connaître la prise de position du gouvernement sur la défense. On devrait pouvoir engager le dialogue sur la défense et l'absence de dialogue a rendu la position du ministre difficile.

Le ministre de la Défense nationale ne devrait pas se borner à réagir, à se soumettre aux restrictions qui lui ont été imposées. Il devrait expliquer la situation aux Canadiens. Il devrait suivre l'exemple des autres ministres et comme eux, dire aux Canadiens où en sont les choses. La population a le droit de savoir comment le gouvernement voit notre rôle dans l'OTAN. Le député de Labelle était heureux que le premier ministre ait dit que nous avions certains engagements envers l'OTAN. Mais, monsieur le président, même si ce sentiment est admirable, les députés veulent savoir en quoi consiste au juste cet engagement.

Lors d'une récente séance du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, des membres du comité ont demandé au ministre de la Défense nationale ce qu'il entendait par «niveau d'engagement». Nous voulons savoir par exemple, ce que cela signifie du point de vue des avions, des hommes, des chars d'assaut, des destroyers, etc. Naturellement le ministre a répondu, comme ses prédécesseurs et comme le premier ministre,

Subsides

«Ces questions sont en voie de révision». Cela me rappelle «Alice au pays des merveilles». Je pense qu'Alice avait demandé à la chenille la signification d'un mot, à quoi la chenille avait répondu: «Il signifie tout ce que je veux lui faire dire». Alice a répliqué: «Juste ciel, qu'arrive-t-il si deux mots veulent dire la même chose?» La chenille a répondu: «S'ils signifient la même chose, je paye en double». Cela résume pour ainsi dire ce qui s'est passé à la Chambre et ce qui s'est passé la semaine dernière au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale. Nous avons demandé au ministre de nous expliquer clairement en quoi consistait notre engagement; nous n'avons pas encore eu la réponse.

Il me semble que l'on devrait dire à la Chambre ce qu'on écrit dans les journaux—bien que l'éloquence de style puisse nous influencer lorsqu'il s'agit de journaux et que c'est peut-être un avantage du point de vue politique—aussi je signale au ministre la consternation des Canadiens devant les décisions de gouvernement dans le domaine de la défense. Eu égard aux circonstances, il est du devoir du ministre de dire par tout le pays en quoi consiste le point de vue du gouvernement et d'essayer de le faire comprendre aux gens. Qu'il suive l'exemple du ministre des Finances.

Le ministre des Finances a été invisible pendant un bon nombre de mois après les élections; c'était une sorte de fantôme. Il allait partout, cherchant à expliquer les rouages de l'économie et à faire comprendre aux gens ce qu'il entendait par le mot «consensus», même si notre chef avait soulevé le sujet au cours de la campagne électorale. Le ministre des Finances acceptait les invitations où il devait être l'orateur de circonstance. Je ne dirai rien de ses succès de ce côté ni de la sagacité que nous avons acquise à la suite de ses efforts dans ce sens. Peut-être sommes-nous un peu renseignés aujourd'hui. Je ne dirai rien de ce qui s'est passé au cours de la campagne électorale car mon chef, si vous vous en souvenez bien, était en faveur d'un consensus et d'une période de 90 jours, après laquelle des lois seraient adoptées. Non, je ne dirai rien de la malhonnêteté électorale où se trouve impliqué le premier ministre.

Je parle de notre engagement en matière de défense. Je ne puis comprendre pourquoi le ministre ne peut se montrer honnête envers les Canadiens et leur expliquer exactement ce que comporte notre engagement. Quels sont les différents facteurs que nous devons considérer, à part l'argent? Quel est le nombre d'avions prévu, l'effectif, le matériel, et ainsi de suite? Il faut déterminer ces facteurs et être mis au courant des résultats.

J'aimerais poser une autre question. Quand le gouvernement se décidera-t-il sur le choix d'un avion de patrouille à longue portée de remplacement? Nous le demandons depuis des années, et c'est à l'étude depuis des années. Déjà le 16 mars, le 17 mars 1969, le ministre de la Défense nationale de l'époque, M. Cadieux, avait dit que la question d'un avion de remplacement était à l'étude. Il aura fallu moins de temps pour livrer et gagner la Seconde Guerre mondiale, qui a duré environ cinq ans et demi, que pour trouver un avion de patrouille à longue distance de remplacement. Après avoir dépensé 14 millions de dollars à essayer de choisir entre deux entrepreneurs principaux, le ministre nous parle tout à coup du Phoenix, mais ne dit pas aux Canadiens de quoi il s'agit. Combien de ministères seront touchés? La Défense, les Pêches, le ministère de l'Environnement—je vois que vous vous apprêtez à vous lever, monsieur le président, et j'ai à peine commencé.